

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 22 QUINQUIES

N° 122

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2011

---

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 122

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 22 QUINQUIES**

Supprimer les alinéas 11 à 13.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. Les dispositions visées qu'il s'agissait d'appliquer à l'Outre-mer ont été préalablement supprimées.